

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 116-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.594

Déposée le: 05.06.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Y-a-t-il dans notre canton des réfugiés chrétiens persécutés par des réfugiés musulmans ?

Selon l'édition dominicale du 27 septembre 2015 du journal allemand « die Welt », de nombreux réfugiés chrétiens provenant avant tout de Syrie et d'Irak subissent intimidations et agressions de la part de réfugiés musulmans. Dans plusieurs centres d'accueil mis en place par les autorités locales, la charia s'applique et les chrétiens – minoritaires – sont victimes de brimades. Cela se produit particulièrement en Bavière, en Saxe ou dans le Brandebourg.

Le pasteur luthérien de l'église de la Trinité de Berlin-Steglitz (sud de Berlin), Gottfried Martens, s'exprime ainsi au sujet de la situation très précaire des chrétiens [dans l'édition dominicale évoquée](#) : « Les musulmans très croyants répandent dans les foyers l'idée suivante : là où nous sommes règne la charia..... Et ceux qui souffrent le plus sont les musulmans convertis au christianisme. « Ceux-là ont 100 pour cent de chances d'être agressés », précise le pasteur.

Selon cet article, la situation qui prévaut en Allemagne n'est ni nouvelle ni récente.

L'hebdomadaire « Die Zeit » s'est lui aussi fait l'écho d'agressions et d'une ambiance délétère dans les foyers de réfugiés dès juillet 2014.

Les autorités allemandes sont conscientes des dangers qui menacent les réfugiés chrétiens. « Il y a une ambiance d'intimidation et d'hostilité envers les chrétiens », explique le prêtre maronite de Francfort Gaby Magea. L'accès aux cuisines communes est restreint pour les chrétiens, traités de « porcs » par certains musulmans, et leurs enfants sont agressés.

Plusieurs dizaines de policiers appelés pour mettre un terme aux débordements les plus violents ont été blessés.

Des réfugiés musulmans tiennent même des propos proches de ceux proférés par les propagandistes de l'Etat islamique.

Pour remédier à cette situation parfaitement inadmissible, certaines autorités locales allemandes proposent une ségrégation des réfugiés selon leur religion, y compris entre musulmans chiites et sunnites, dont plusieurs sont venus en Allemagne en emportant avec eux leur culture religieuse totalitaire et violente.

Du seul point de vue des principes éthiques les plus fondamentaux, cette situation est très choquante. En persécutant les réfugiés chrétiens, de nombreux réfugiés musulmans adoptent des comportements hautement répréhensibles qui interrogent sur les causes profondes de leur exil et sur leurs motivations véritables.

Les développements qui précèdent ne signifient d'aucune manière que nous préconisons une liberté religieuse sélective. Les libertés matricielles que sont la liberté de conscience et la liberté de religion doivent bénéficier à tous, chrétiens et musulmans. Mais les lois des Etats démocratiques qui interdisent les persécutions publiques et privées doivent aussi s'appliquer à toutes les personnes et à tous les réfugiés, quelles que soient leurs convictions religieuses, politiques ou philosophiques.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance de persécutions de réfugiés chrétiens par des réfugiés musulmans sur le territoire de notre canton ?
2. Si oui, quelles mesures a-t-il prises pour y mettre un terme ?
3. Les réfugiés accueillis dans notre canton sont-ils informés, au moins succinctement, sur les principes les plus élémentaires de notre ordre juridique et plus particulièrement sur les libertés individuelles fondamentales ?

Remarque complémentaire : nos questions ne se rapportent qu'aux domaines qui, de manière exclusive ou concomitante (avec la Confédération), relèvent de la compétence des cantons.